

Note d'intention concernant le redéploiement de places autorisées au sein d'une plateforme dédiée au logement, l'hébergement, l'accompagnement dans la ville

Le Pôle Habitat Vie Sociale (PHVS) propose 3 services d'accueil et d'accompagnement destinés à différents publics :

Les foyers d'hébergement

- Le Foyer d'Hébergement de Guéret pour 60 places
- Le Foyer d'hébergement de Bagnat pour 13 places

Ils ont pour objet d'accompagner les travailleurs handicapés orientés par la CDAPH qui exercent une activité pendant la journée en Établissement et Service d'Aide par le Travail. Il assure un logement et un soutien socio-éducatif le soir, les week-end et les périodes de congés. Le foyer vise à accompagner les personnes accueillies dans leur vie quotidienne, à assurer une présence chaleureuse à chacun, à organiser avec elles la gestion des différentes activités qu'elles relèvent du domaine individuel ou collectif, à reconnaître la valeur de leur statut de travailleur à leur permettre au travers d'activités de loisirs ou culturelles de s'épanouir.

Les Foyers de vie

- Foyer de vie des Champs Blancs pour 15 places
- Foyer de vie de Châtain pour 32 places

Ils proposent un accueil complet par un hébergement adapté avec accompagnement socio-éducatif pour 47 personnes en situation de handicap 365 jours par an 24/24h (adultes de plus de 20 ans en situation de handicap mental avec ou sans troubles psychiques associés, qui ne peuvent pas ou plus se soumettre complètement au rythme de travail de l'E.S.A.T)Ces personnes participent à une vie de groupe à travers le fonctionnement institutionnel, les convivialités quotidiennes et les activités proposées.

L'accompagnement répond à un équilibre entre la prise d'autonomie et l'assistance dans les actes de la vie quotidienne afin de permettre à l'usager de vivre, d'agir sans être totalement dépendant d'une tierce personne. Cet accompagnement a pour finalité de développer une vie personnelle la plus satisfaisante possible, au regard des leurs besoins propres, de leurs attentes et de celles de leur famille. Le fonctionnement s'articule autour de deux temps : un temps de vie quotidienne et un temps de jour.

Le Service Accueil de Jour

- 9 places pour le SAJ de Guéret
- 3 places pour le SAJ du Foyer de vie d'Arfeuille Châtain

Il s'organise autour d'activités qu'il propose de 8h à 16h, du lundi au vendredi. Il contribue à favoriser l'inclusion et maintenir les acquis.

Il met en œuvre un programme de prévention à la santé et accompagne les personnes dans la découverte de leur environnement

Il aide à améliorer leurs relations avec leur entourage, les aider à développer leurs capacités de communication en poursuivant l'apprentissage des codes sociaux.

D'autres activités ont pour vocation de développer des centres d'intérêt nouveaux, de faire émerger des compétences artistiques et sportives pour favoriser l'expression de compétences singulières.

Depuis quelques années, la population accueillie au sein des établissements évolue. Le départ de certains résidents âgés vers des structures plus adaptées a entraîné un rajeunissement des personnes admises. Les admissions à venir devraient voir s'accroître ce mouvement.

- ✓ A l'âge de la retraite, les personnes travaillant en ESAT se sont installées sur un bassin de vie avec des habitudes et ne souhaitent pas forcément quitter leur quotidien pour rejoindre un établissement fonctionnant sur le modèle de la collectivité.
- ✓ Les IME, eux aussi, amorcent si ce n'est déjà fait un virage vers l'inclusion dans le milieu ordinaire et nous sollicitent avec des souhaits d'accompagnement certes mais aussi avec davantage d'autonomie. Des résidents des Foyers de vie ont connu la semi autonomie en IME et sont contraints aujourd'hui malgré leurs souhaits de vivre dans la collectivité.
- ✓ Initialement issus majoritairement des IME, les nouveaux admis peuvent aussi venir de structures ITEP et présentent pour certains d'entre eux des troubles psychiques qui nécessitent de ré-ajuster la prise en charge jusqu'alors mise en place.
- ✓ Le développement de la Réponse Accompagnée pour tous au sein du Pôle et la nécessaire prise en compte du handicap psychique vient enfin modifier nos pratiques et doit nous amener à faire émerger des dispositifs de prise en charge plus souples et individualisés.

Les établissements sont donc confrontés aujourd'hui à des évolutions nécessaires guidées par

- Le CPOM signé en décembre 2019 qui engage le PHVS dans une transformation de ses prestations et d'engager un virage inclusif
- SCHEMA DEPARTEMENTAL AUTONOMIE 2022-2027
][..[..la réflexion autour de l'habitat doit bien être menée pour trouver des réponses souples, adaptées à chaque projet, sans tomber sur le recours au foyer comme seule solution d'hébergement y compris pour des personnes handicapées vieillissantes. Des axes s'annoncent alors comme incontournables dans le cadre de ce nouveau schéma :
 - ✓ *L'habitat et sa diversification, sous l'angle de l'habitat inclusif notamment doit être poursuivi afin de remplacer des formes d'hébergement institutionnel qui peineront de plus en plus à être sollicités par les personnes*

et leurs familles. Naturellement cette réflexion doit être menée au regard des différents types d'accompagnement possibles.

- ✓ *Le réseau des partenaires en Creuse est une force et un appui pour les réponses à créer.*
- ✓ *Les besoins des personnes et la force des compétences permettent d'imaginer une transformation de l'offre en plateforme de services : EAM (Établissement d'accueil médicalisé), EANM (Établissement d'accueil non médicalisé)]...[*

p. 53 Schéma départemental autonomie 2022-2027

- Rapport PIVETEAU/ WOLFROM « Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous »

Proposition de création d'une plate forme dédiée au logement, l'hébergement et à l'accompagnement dans la ville (ou la campagne)

Les structures d'hébergement (Foyers de vie et Foyers d'hébergement) articulent leur projet à partir d'un certain nombre de missions communes

1. **L'hébergement** qui permet d'accueillir des personnes leur proposant un espace personnel pour préserver leur intimité et vie privée.
2. **L'accompagnement éducatif** qui soutient la personne dans la globalité de son projet de vie. Les accompagnements sont adaptés aux besoins de la personne avec des réponses personnalisées tout en les articulant au fonctionnement collectif.
3. **L'accompagnement aux soins** qui tend à conforter la stabilité de l'état de santé et parallèlement à redynamiser la personne dans un projet de vie dans un processus de remobilisation.
4. **Le maintien des liens de la personne avec son environnement proche** qui doit conduire l'équipe à soutenir le projet d'accompagnement dans cette logique et en accord avec l'utilisateur.

Pour **7 places identifiées** nous proposons donc de développer

1. Sur le territoire de Guéret :
 - ✓ **Deux places de Foyer d'Hébergement**
 - ✓ **Deux places de Foyer de vie****en places d'hébergement disséminées « Hors les murs »**
2. A proximité du Foyer de vie d'Arfeuille Châtain
 - ✓ **Une place de Foyer de vie****en place d'hébergement disséminées « Hors les murs »**

3. Un appartement de type communautaire dans un processus d'accueil et d'évaluation

Les trois appartements dédiés au Foyer de vie seraient destinés à accueillir en accueil permanent des adultes en situation de handicap mental et psychique en semi autonomie. Ces personnes qui intègrent les logements en diffus de la plateforme ne peuvent travailler mais sont capables d'accomplir pour la plupart d'entre elles des actes de vie quotidienne et ont un état de santé qui ne nécessite pas de soins continus.

Les deux appartements dédiés au Foyer d'hébergement seraient réservés à des résidents, bénéficiant d'une orientation en Foyer d'Hébergement mais qui présente les ressources psychiques suffisantes pour être hébergés dans le milieu ordinaire. Ils travaillent en ESAT mais la vie en autonomie complète pourrait mettre leur projet en échec. Leur état de santé, les limites repérées nécessitent néanmoins un accompagnement renforcé et la proximité rassurante et contenante d'une structure d'hébergement repérée.

L'appartement de type communautaire doit permettre une évaluation ou un accompagnement renforcé vers l'autonomie pour

- De jeunes adultes sortant d'IME
- Des résidents des foyers chronicisés dans la collectivité mais souhaitant accéder à davantage d'autonomie structures collectives

Nous proposons donc un dispositif modulable selon les projets (service appartements, repas autonome ou en collectivité, cuisine pédagogique...) afin de répondre à la multiplicité des problématiques rencontrées.

Il s'agit d'offrir un dispositif de prise en charge souple et adaptable aux besoins de chacun. Les modalités d'accompagnement s'inscrivent donc dans le projet personnalisé d'accompagnement régulièrement ré-évalué.

En fonction des territoires, il s'agit de soutenir autant que possible l'accession à l'autonomie et l'accès à la culture et aux loisirs. Nous souhaitons donc inscrire notre action au cœur de la cité (Guéret et Auzances dans un premier temps) afin de pouvoir bénéficier des dispositifs de loisir, d'insertion et de droit commun (et ainsi permettre le développement ou le maintien de l'autonomie de chacun des résidents)

- ✓ Le logement proposé doit permettre à chacun le maximum d'autonomie en fonction de ses capacités. Nous proposons la location de studios adaptés afin de garantir la sécurisation nécessaire. Chacun reste en lien constant avec l'établissement auquel il reste attaché (Foyer de vie ou Foyer d'hébergement ouverts 24h/24h 365 jours par an) et principalement avec le service d'accompagnement de jour qui regroupera l'ensemble des moyens dédiés à la plateforme.

Afin de renforcer la présence continue un service de téléalarme sera instauré en lien avec l'astreinte des cadres du Pôle Habitat Vie Sociale.

En cas de demande ou d'urgence manifeste, un retour même ponctuel sur un lieu d'hébergement reste possible la nuit ou en journée.

- ✓ La Restauration et les différents services proposés sont mis en place en fonction des projets et donc des niveaux d'autonomie. Par exemple pour les repas, les résidents peuvent soit

- Profiter de la restauration collective,
- Demander à bénéficier d'un repas autonome au sein de leur studio.
- Etre autonome dans leur logement

Nous proposons donc de graduer de la même manière l'ensemble des prestations hôtelières proposées par les établissements (ménage, lingerie, ...)

- ✓ L'accompagnement socioéducatif

Afin de maintenir un point d'ancrage fort et permettre au résident d'avoir un lieu et des professionnels repérés, nous souhaitons adosser la plateforme au service d'accueil de jour déjà existant.

Le service se doit donc d'être un lieu ouvert, proche de la vie sociale, des familles et à leur écoute. (Il peut être aussi un lieu d'évaluation et de diagnostic). Il s'agit de proposer un accueil personnalisé et d'apporter une réponse de proximité au travers d'une prise en charge stable et quotidienne. Il doit être un lieu de ressource quant aux difficultés liées à l'autonomie et un lieu de réassurance et d'apprentissage. Pour exemple, un groupe de parole obligatoire regroupant les résidents du dispositif sera animé par l'éducatrice spécialisée afin d'aborder les difficultés liées à la mise en autonomie.

Il s'agit donc de manière globale de

- Faire avec la personne et non pas à sa place.
- Éviter l'isolement qui est un facteur de dégradation voire parfois de repli. Proposer des activités structurées débouchant sur des apprentissages simples des gestes élémentaires de la vie quotidienne
- Maintenir les acquis de la personne, notamment en accentuant les liens avec la vie sociale et citoyenne
- Tenter de créer des besoins afin de la dynamiser
- Donner des repères dans l'espace et dans le temps. • Personnaliser au maximum la prise en charge.
- Proposer un projet de vie centré autour des besoins et des désirs de la personne. Trouver un équilibre pour la personne entre sa vie privée et ses relations familiales.
- Avoir un espace de vie, d'intimité et d'activité pour chacun.
- Favoriser le mieux-être, si ce n'est le bien être de la personne accueillie.

- ✓ La coordination des soins et l'accompagnement médical sont assurés par l'établissement. De manière globale, l'intervention s'articule autour :

- Du suivi médical ;
- De l'aide à la prise de médicaments (en partenariat avec la pharmacie et la mobilisation de solutions sécurisées adaptées (blister conditionnés pour chaque prise et traçabilité)
- De l'information épisodique en matière d'hygiène ;
- De la gestion des situations d'urgences (plan grand froid, canicule, pandémie...)

✓ Les ressources humaines

En s'appuyant sur les ressources du SAJ, nous envisageons d'y associer des ressources complémentaires.

Les ressources spécifiques

- *Une Conseillère en économie sociale et familiale (0.5 ETP) / Mutualisé avec le FH de Guéret*
Il elle assure la coordination et l'accompagnement des projets personnalisés. Il intervient à domicile et accompagne dans les gestes élémentaires de la vie quotidienne. Il met en place des actions collectives visant à augmenter ou maintenir les capacités d'autonomie (ateliers cuisine, gestion budgétaire, estime de soi...)
- *Un animateur (0,5ETP) / Mutualisé avec le FH de Bagnat*
A partir d'un diagnostic précis des dispositifs existants sur le territoire, il accompagne les résidents dans leurs activités sportives, culturelles ou de socialisation.
Il met en place des actions collectives visant à une meilleure intégration dans la vie autonome. Il intervient en complément et conjointement avec le Service d'Accueil de Jour.
- *Un moniteur éducateur / Mutualisé avec le FH de Guéret*
- *Un agent d'entretien (0.5ETP) / Mutualisé avec le FH*
Il elle garantit les conditions d'hébergement nécessaire dans les différents lieux d'hébergement (ménage, entretien, petits travaux). Au besoin, il effectue les prestations en aide et/ou en soutien des résidents.

Les ressources partagées des établissements

- Direction, Cheffe de service
- Entretien Restauration
- Veille de nuit
- Equipe éducative (Aide soignante, AMP, ...)

La Plateforme de Ressources, d'Appui et d'Expertises Techniques, d'Education et de Recherche (PRAETER)

- Infirmière
- Educatrice spécialisée « Handicap Psychique »
- Educatrice spécialisé « Autisme »

Les moyens nécessaires

- 3 appartements de type 2 et T3 en location (à meubler et adapter)
- Un appartement de type 4 (afin de bénéficier d'une chambre supplémentaire et effectuer les aménagements ou réparations nécessaires entre deux accueils)
- Un Moniteur (0,5ETP) pour accompagner la transition sur 18 mois
- Un véhicule
- Matériel informatique

En parallèle, du dispositif d'hébergement « Hors les murs » nous identifions le site de Bagnat comme plus adapté à la transformation de places de FH en places de FV.

4 places pourront être créées en 2023

2 places pourront être créées en 2024

La transformation de ces places permettra de mutualiser des ressources, notamment :

Un poste d'agent logistique (0.5 ETP)

Un poste d'animateur (0.5 ETP)

Budget sur 3 ans

Nous proposons un déployer le dispositif sur 2023 et décliner un budget sur 3 ans. Après validation du dispositif, un cout à place « Hors les murs » sera définit. Les frais de gestion des appartements seront progressivement intégrés au frais de fonctionnement des établissements.

2023 : 73 945 €

2024 : 45 860 €

2025 : 30 452 €

Total : 150 257 €

FINANCEMENT

BUDGET PREVISIONNEL 2023			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74- Subventions d'exploitation[2]	
Achats matières et fournitures	18 890	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures	875	• ARS	
61 - Services extérieurs		• Préfecture	
Locations	28188	• Cohésion sociale – Jeunesse Sport	
Entretien et réparation	4200	• Agriculture	
Assurance	1450	• Autres (à préciser)	
Documentation		Région(s) :	
62 - Autres services extérieurs		- Conseil régional ...	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s) :	
Frais de gestion		- Conseil départemental	73 945
Publicité, publication		Conférence des financeurs	
Déplacements, missions		- Intercommunalité(s) : EPCI	
Frais postaux et téléphone	494	Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes		- CCAS...	
Impôts et taxes sur rémunération,		Organismes sociaux (détailler) :	
Autres impôts et taxes		- Régime Local d'Assurance Maladie	
64- Charges de personnel		- CAF, CARSAT, CPAM, Mutualité...	
Rémunération des personnels	12 095	Fonds européens	
Charges sociales	4663	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Autres charges de personnel	590	Autres établissements publics	
		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements	2 500	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers		Ressources propres	
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 Secours en nature		870 Bénévolat	
861 Mise à disposition gratuite de biens et prestations		871 Prestations en nature	
862 Prestations			
864 Personnel bénévole		875 Dons en nature	
TOTAL (total des charges + compte 86)	73 945	TOTAL (total des produits + compte 87)	73 945

BUDGET PREVISIONNEL 2024			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74- Subventions d'exploitation[2]	
Achats matières et fournitures	3 778	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures	950	• ARS	
61 - Services extérieurs		• Préfecture	
Locations	20064	• Cohésion sociale – Jeunesse Sport	
Entretien et réparation	8400	• Agriculture	
Assurance	1200	• Autres (à préciser)	
Documentation		Région(s) :	
62 - Autres services extérieurs		- Conseil régional ...	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s) :	
Frais de gestion		- Conseil départemental	47 860
Publicité, publication		Conférence des financeurs	
Déplacements, missions		- Intercommunalité(s) : EPCI	
Frais postaux et téléphone	590	Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes		- CCAS...	
Impôts et taxes sur rémunération,		Organismes sociaux (détailler) :	
Autres impôts et taxes		- Régime Local d'Assurance Maladie	
64- Charges de personnel		- CAF, CARSAT, CPAM, Mutualité...	
Rémunération des personnels	6 047	Fonds européens	
Charges sociales	2 331	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements	2 500	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers		Ressources propres	
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 Secours en nature		870 Bénévolat	
861 Mise à disposition gratuite de biens et prestations		871 Prestations en nature	
862 Prestations			
864 Personnel bénévole		875 Dons en nature	
TOTAL (total des charges + compte 86)	45 860	TOTAL (total des produits + compte 87)	45 860

BUDGET PREVISIONNEL 2025			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74- Subventions d'exploitation[2]	
Achats matières et fournitures	3 778	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures	950	• ARS	
61 - Services extérieurs		• Préfecture	
Locations	13 284	• Cohésion sociale – Jeunesse Sport	
Entretien et réparation	8400	• Agriculture	
Assurance	950	• Autres (à préciser)	
Documentation		Région(s) :	
62 - Autres services extérieurs		- Conseil régional ...	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s) :	
Frais de gestion		- Conseil départemental	30 452
Publicité, publication		Conférence des financeurs	
Déplacements, missions		- Intercommunalité(s) : EPCI	
Frais postaux et téléphone	590	Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes		- CCAS...	
Impôts et taxes sur rémunération,		Organismes sociaux (détailler) :	
Autres impôts et taxes		- Régime Local d'Assurance Maladie	
64- Charges de personnel		- CAF, CARSAT, CPAM, Mutualité...	
Rémunération des personnels		Fonds européens	
Charges sociales		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements	2 500	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers		Ressources propres	
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 Secours en nature		870 Bénévolat	
861 Mise à disposition gratuite de biens et prestations		871 Prestations en nature	
862 Prestations			
864 Personnel bénévole		875 Dons en nature	
TOTAL (total des charges + compte 86)	30 452	TOTAL (total des produits + compte 87)	30 452